

PRÉSERVATION ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

La promotion de la démocratie, la protection des droits de la personne et le respect de la primauté du droit ont été les éléments centraux du processus du Sommet et des efforts visant à fournir un fondement durable à l'intégration hémisphérique depuis le Sommet de Miami.

Le dossier sur le développement démocratique dans l'hémisphère au cours de la dernière décennie montre clairement les tendances.

La collaboration dans l'articulation des valeurs communes et des principes approuvés et un engagement en faveur de l'action collective pour donner une expression pratique aux entreprises sur la démocratie, les droits de la personne et la justice, sont fondamentaux pour le développement de sociétés plus stables et plus libres et pour la réalisation de l'objectif global de créer une communauté de pays plus forte.

Au Sommet des Amériques de 1998, qui s'est tenu à Santiago, au Chili, les dirigeants ont convenu de mettre l'accent sur diverses initiatives relatives à la démocratie et aux droits de la personne.

Définir et élaborer, avec la participation de la société civile, des politiques globales visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne à l'échelle nationale, conformément aux normes et aux principes internationaux pertinents, en intégrant ces politiques, le cas échéant, dans des plans et des programmes nationaux relatifs aux droits de la personne ainsi qu'il a été recommandé par la Conférence mondiale de Vienne, en 1993; et souligner également l'importance de promouvoir le respect des principes universellement reconnus du droit international humanitaire.

Patrimoine canadien

Le Programme des droits de la personne du ministère du Patrimoine canadien fait la promotion du respect, de la compréhension et de la jouissance des droits de la personne au Canada grâce à des activités éducatives, promotionnelles et consultatives qui sollicitent la participation du grand public, des éducateurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des ministères fédéraux et d'autres parties. Le programme est également chargé de coordonner, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la mise en oeuvre à l'échelle nationale d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. À titre d'exemple, en 2000, Patrimoine canadien a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le but de promouvoir l'Année internationale de la culture de la paix. De plus, en coopération avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, il a engagé des consultations préparatoires avant la tenue de la Conférence mondiale des Nations Unies (ONU) contre le